



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-109529>

Département(s) de publication : 24

Annonce n° 25-109529

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-108058

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 30/09/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Centre Hospitalier de Périgueux, établissement support du GHT de Dordogne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26240580600015

Ville : PERIGUEUX

Code postal : 24019

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : GHT de Dordogne

Département(s) de publication : 24

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Assurances Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantier, dans le cadre marché global sectoriel de l'opération de construction et aménagement du bâtiment du nouveau service des urgences du CH Jean Leclaire - Sarlat (24)

Code CPV principal - Descripteur principal : 66000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Souscription d'une assurance Dommages Ouvrages et d'une assurance tous risques chantier dans le cadre de l'opération de construction et aménagement du bâtiment du nouveau service des urgences du CH de Sarlat : les montants des travaux et honoraires s'élèvent à 10 376 030euro(s) TTC. Les délais d'exécution sont stipulées dans les actes d'engagement. Les prestations objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires passé en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande Publique et qui seront exécutées par le titulaire initial du marché. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. Les clauses de réexamens (= modifications) sont indiquées dans le cahier des clauses administratives particulières. Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de

base et de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles décrites au règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de consultation)

Section 4 - Informations rectificatives

- Date et heure limites de réception des offres : au lieu du 31 octobre 2025 à 12:00 LIRE le 14 novembre 2025 à 12:00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2025